



**COMMUNE  
DE  
VEYTAUX**

**RAPPORT  
AU CONSEIL COMMUNAL**

de la commission nommée pour l'examen du préavis No 02/2021, présenté par la Municipalité au Conseil communal dans sa séance du lundi 3 mai 2021, relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 287'500.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à la réfection de la route de Chaude – Sonchaux.

**Rapporteur :**

John GRANDCHAMP

**Membres :**

Viviane SCHWEIZER RONNERSTRÖM

Antonio DI PERRI SANTO

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Notre commission s'est réunie le 17 mai 2021 en la salle du Conseil communal en présence de Messieurs les Municipaux Philippe Andler et Igor Rinaldi que nous remercions d'avoir exposé le préavis et d'avoir répondu à nos questions.

En préambule, ce dernier nous retrace brièvement l'historique des échanges entre notre commune et celle de Villeneuve ; si hier ceux-ci n'étaient pas amicaux concernant la route citée, aujourd'hui la situation est beaucoup plus détendue.

En effet, la route desservant notre hameau de Sonchaux passe obligatoirement sur la commune de Villeneuve et il est normal que notre commune participe aux frais de réaménagement de celle-ci. Notre service forestier est aussi avantage par ces travaux et ce pour les prochaines années à venir puisqu'il nous permettra de transporter plus de bois en moins de trajets d'où une économie sur la sous-traitance.

Vu que la largeur de certains passages va être élargie et les sous-fondations renforcées, ceci permettra aux camions de 3 essieux d'emprunter la route de Chaude-Sonchaux au lieu de 2 essieux aujourd'hui.

La commission a également posé la question concernant le financement en général et nous avons été rassuré sur le fait qu'une fois de plus, la caisse de la commune servira de caisse transitoire dans l'attente des retours de la péréquation et qu'au final celle-ci devra débours CHF 86'000.00. Cette opération évitera un amortissement sur une longue période de l'ordre de 20/30 ans.

**AVIS DE LA COMMISSION**

Ainsi, après avoir entendu les différents arguments de la Municipalité, la commission vous recommande, à l'unanimité des membres présents, d'accepter ce préavis tel que présenté.

## CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

**vu** le préavis No 02/2021, de la Municipalité du 19 avril 2021 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 287'500.00 au maximum, pour couvrir les frais liés à la réfection de la route de Chaude – Sonchaux,

**ouï** le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à participer financièrement à la réalisation des travaux sur la route de Chaude - Sonchaux;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 287'500.00 TTC au maximum ;
3. de financer cette dépense de la manière suivante :
  - Retour de la péréquation intercommunale (dépenses thématiques) : CHF 201'000.00;
  - Trésorerie courante : CHF 86'500.00 ;
4. de prendre en charge cette dépense par le compte de fonctionnement en 2021, soit :
  - Compte 43.4140 « entretien routes et quais » : CHF 287'500.00 ;
  - Compte 22.4520.02 « dépenses thématiques » : CHF 201'000.00 ;
  - Compte 43.4800 « prélèvement au fonds de réserve » : CHF 86'000.00 ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Au nom de la commission

Le Rapporteur

  
John Grandchamp

Veytaux, le 17 mai 2021



# COMMUNE DE VILLENEUVE

Réfection route Chaude

Plan N° : 3449-309 - [A4]  
Exécution - Planning

07.05.2021 - CM

BUREAU  
D'INGÉNIEURS

# SABERT



